

Une dernière chose, monsieur l'Orateur. Nous avons appris que M. Treu a été jugé en secret; nous nous sommes tous inscrits en faux contre ce genre de procès que nous laissons à certains pays étrangers. L'OTAN a proposé à M. Treu un nouveau contrat dans le même domaine après sa mise en accusation. Le procès lui ayant coûté les yeux de la tête, M. Treu s'est trouvé dans l'impossibilité d'accepter le contrat. C'est précisément ce genre de contrainte et le caractère secret des délibérations qui permet au député de faire l'analogie entre ces méthodes et celles qui étaient utilisées par la Chambre étoilée, et à juste titre. Il ne s'agit pas de critiquer un juge en particulier. Le juge doit faire son devoir et nous ne prétendons pas du tout qu'un juge en particulier a agi de manière inconvenante.

J'appuie donc de toutes mes forces mon collègue le député de Peace River qui a contribué à l'amélioration des lois canadiennes et surtout des lois sur le secret, des lois concernant la révélation de certains renseignements par le gouvernement et, dans le cas qui nous occupe, de la loi sur les secrets officiels. Je suis fier de l'épauler.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme je l'ai dit, nous en reparlons lorsque nous aurons le texte intégral des déclarations du juge.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

L'AGRICULTURE

Le 2^e rapport du comité permanent de l'agriculture—M. Smith (Saint-Jean).

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

* * *

[Traduction]

LA LOI ANTI-INFLATION

DÉPÔT DES RAPPORTS DE LA COMMISSION

M. Ed Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, en conformité des dispositions de l'article 17(2) de la loi anti-inflation, je désire déposer, dans les deux langues officielles, une copie de deux rapports renvoyés au directeur par la Commission de lutte contre l'inflation.

* * *

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

LE RAPPORT SUR LES BOYCOTTAGES ÉCONOMIQUES INTERNATIONAUX

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport du ministère de l'Industrie et du Commerce et de la Société pour l'expansion des exportations sur la question des boycottages économiques internationaux.

Questions au Feuilleton

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Roger Young (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 126, 127 et 782.

[Texte]

LA PROPOSITION DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

Question n^o 126—**M. Herbert:**

Le gouvernement a-t-il étudié la proposition du Commissaire aux langues officielles selon laquelle la meilleure façon d'appliquer l'aide à l'enseignement de la deuxième langue dans les provinces serait, peut-être, de le faire par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'éducation et, dans l'affirmative, des négociations ont-elles été entamées avec les provinces?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Le Conseil des ministres de l'Éducation participe déjà activement à deux programmes fédéraux-provinciaux destinés à promouvoir l'enseignement des deux langues officielles, soit le Programme de cours d'été de langue seconde et le Programme des moniteurs de langue seconde. Ces deux programmes sont financés par le gouvernement fédéral et administrés par le Conseil des ministres de l'Éducation, de concert avec les ministères provinciaux de l'Éducation. À la demande du Comité de l'enseignement en français du Conseil, le gouvernement fédéral a accepté de financer, en 1977-1978, deux projets pilotes aux termes de ces deux programmes. Ces projets pilotes: a) offriront 100 bourses permettant aux élèves des minorités francophones de suivre un programme intensif de six semaines pour perfectionner leur connaissance du français; et b) affecteront 40 moniteurs francophones dans des écoles de langue française des minorités, pour seconder les enseignants qui dispensent des cours de français en tant que langue première et ceux qui donnent des cours sur d'autres sujets en français. En 1976, pour la première fois, un projet spécial a été présenté par le Conseil des ministres de l'Éducation et accepté à titre de programme à frais partagés. Ce projet offrait des cours de courte durée aux administrateurs des écoles et à d'autres personnes qui s'occupent de l'enseignement de l'anglais ou du français en tant que langue seconde, et prévoyait la réalisation d'un guide à l'intention des administrateurs des écoles, qui expose les ramifications administratives de l'enseignement du français ou de l'anglais en tant que langue seconde. Il est prévu que le projet sera réalisé au cours des années financières 1976-1977 et 1977-1978. L'entente actuelle relative au programme fédéral-provincial du bilinguisme dans l'enseignement va expirer le 31 mars 1979. Le secrétaire d'État a déjà entamé des pourparlers préliminaires avec le Conseil des ministres de l'Éducation pour négocier une nouvelle entente. C'est la première fois que le Conseil des ministres de l'Éducation prend une part active à la formulation d'une entente fédérale-provinciale au chapitre du bilinguisme en éducation. En 1969 et en 1974, l'entente avait été conclue par suite de négociations bilatérales entre le gouvernement fédéral et les dix gouvernements provinciaux.